

I. - LA DÉMOGRAPHIE NÉO-CALÉDONIENNE : STRUCTURE ET DYNAMIQUE

Les fluctuations d'une population dépendent du bilan naturel de sa natalité et de sa mortalité ainsi que de son solde migratoire. En Nouvelle-Calédonie, le devenir des populations se présente différemment suivant leur origine. Le dynamisme actuel des Mélanésiens résulte uniquement d'un plus grand nombre de naissances que de décès et de la fécondité relativement élevée des femmes. L'effectif des ethnies allochtones évolue sous l'effet de mouvements migratoires et du dynamisme propre à certaines.

A. - La répartition par âge et par sexe

1. - Données générales

La répartition par âge et par sexe des individus recensés, illustrée par la pyramide des âges, renseigne sur la structure d'une population. Le graphique relatif à l'ensemble de la population de la Nouvelle-Calédonie recensée en 1976 présente les signes caractéristiques d'un renouvellement rapide et continu des générations, donc d'une bonne santé et d'une incontestable vitalité. Les enfants et les adolescents (moins de 15 ans) représentent 38,5 % de la population du Territoire ; les personnes âgées de 15 à 64 ans (temps maximal de la vie active) 57,7 % ; celles de plus de 65 ans 3,7 %. Les proportions correspondantes en France métropolitaine à la même époque sont respectivement 24,5 %, 62,4 % et 13,1 %. L'importance particulière du premier groupe d'âge dans le Territoire est la conséquence directe d'une forte natalité. La proportion réduite de personnes âgées s'explique par la présence d'immigrés récents, venus en pleine force de l'âge. On se trouve en présence d'un pays jeune. Cette approche globale met aussi en évidence la présence de 108 hommes pour 100 femmes. Ce déséquilibre des sexes, marqué sans être exceptionnel, est surtout net dans la classe d'âge des 30 à 44 ans (113 H/100 F) et dans celle des 45-60 ans (118 H/100 F). Les femmes ne sont plus nombreuses que les hommes qu'à partir de 65 ans (fig. 1). L'hétérogénéité ethnique et l'inégale répartition spatiale de cette population incitent à nuancer ce tableau général.

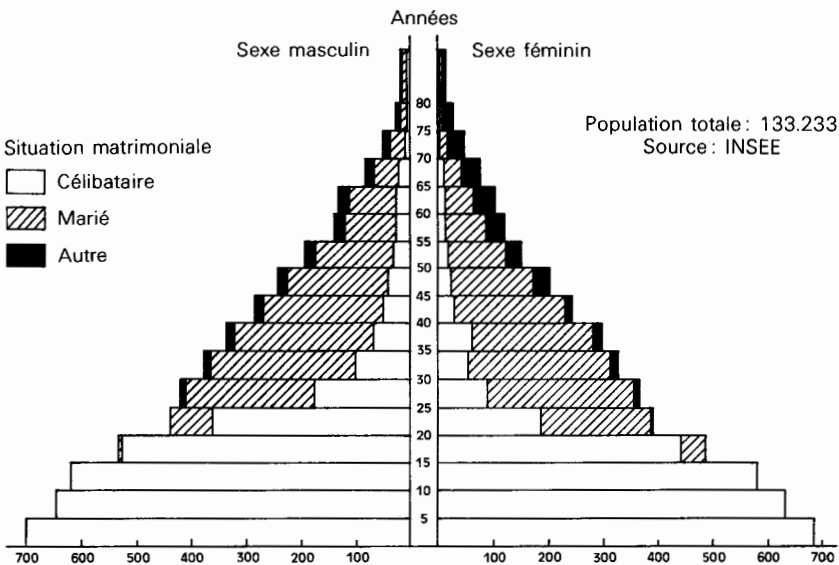


Figure 1 - RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

2. - Données par groupes ethniques

La pyramide des âges des Européens est caractéristique d'une population stable sur la voie du vieillissement. Seule la classe des 20 à 25 ans présente un déficit, surtout marqué chez les femmes. L'équilibre des sexes se situe à partir de 55 ans. Entre 15 et 55 ans on compte toujours plus d'hommes que de femmes. En deçà de 15 ans la balance des sexes est presque en équilibre. L'importance du déséquilibre dans les classes d'âge adulte provient de l'immigration d'un plus grand nombre d'hommes. La base de la pyramide s'est sensiblement rétrécie depuis quelques années. En 1956, et plus encore en 1963, la classe des moins de 4 ans comptait pour plus de 13 % (11 % en 1976) et celle des 5-9 ans pour 12 % environ (10,7 % en 1976). Les classes d'âge comprises entre 10 et 55 ans marquent une stabilité ou une augmentation par rapport à 1956. Les hommes sont majoritaires de 15 à 59 ans. Au-delà de 60 ans ils sont minoritaires (fig. 2).

Si la pyramide de la population mélanésienne a elle aussi un profil régulier, sa base est beaucoup plus large : 42,3 % des autochtones de Nouvelle-Calédonie avaient moins de 15 ans, 52,9 % moins de 20 ans lors du recensement de 1976, 5,5 % plus de 60 ans à la même date. Les Mélanésiens comptent donc beaucoup plus d'enfants de moins de 15 ans que les Européens (42,3 % contre 32,1 %), un nombre comparable de 15 à 29 ans (26,1 % contre 26,8 %), moins de 30 à 44 ans (15,9 % contre 21,4 %), une proportion comparable de 45 à 59 ans, et beaucoup moins de plus de 60 ans (fig. 3). En 1956, l'assise de la pyramide des âges était déjà très large pour les mélanésiens. A cette date on comptait 15 % de moins de 4 ans (15,4 % en 1976), 38,4 % de moins de 15 ans, 48,4 % de moins de 20 ans. Il y avait alors 102 hommes pour 100 femmes. En 1976 ce rapport reste inchangé.

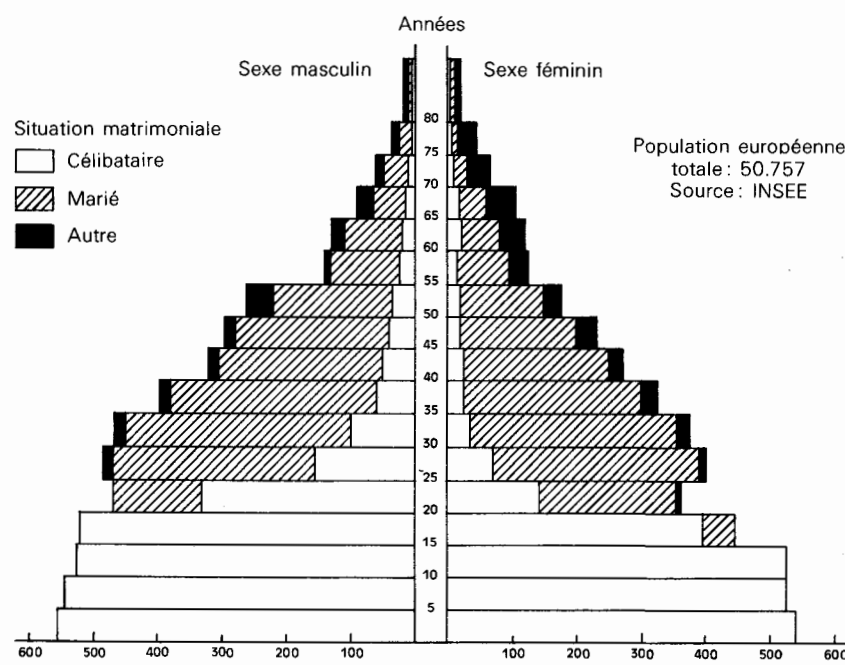


Figure 2 - RÉPARTITION DE LA POPULATION EUROPÉENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

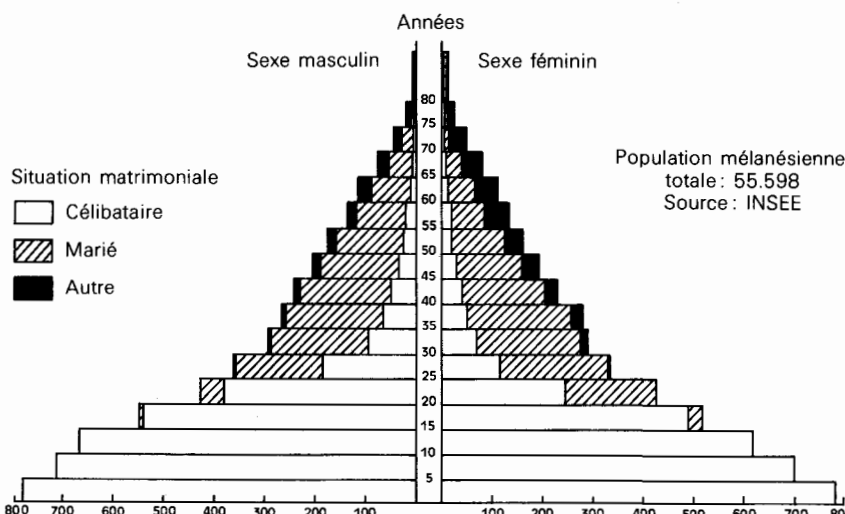


Figure 3 - RÉPARTITION DE LA POPULATION MÉLANÉSIENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

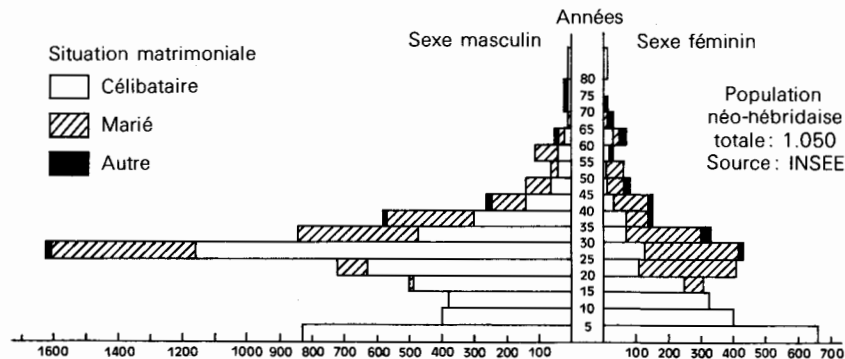


Figure 4 - RÉPARTITION DE LA POPULATION NÉO-HÉBRIDAISE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

Les pyramides des minorités ethniques, qui ne regroupent ensemble que le cinquième de la population de la Nouvelle-Calédonie, proposent à l'inverse des précédentes un profil très irrégulier. Le cas le plus significatif est celui de la population originaire des Nouvelles-Hébrides (fig. 4). Chez les Vietnamiens et les Indonésiens, la classe des 60-65 ans, assez nombreuse (surtout chez les hommes), correspond à la génération venue en Nouvelle-Calédonie dans les années 1935-1940 dans le cadre de contrats de travail sur mine (pour les Vietnamiens) ou dans les plantations de caféiers (pour les Indonésiens). Mais les classes d'âge les mieux représentées sont celles des 10-15 ans et 15-20 ans pour les Vietnamiens et celle des 10-15 ans pour les Indonésiens (fig. 5 et 6). Ce sont les enfants de la génération née en Nouvelle-Calédonie pendant ou peu après la Seconde Guerre mondiale et qui a fait souche dans le pays. Les classes d'âge moyen (30-50 ans) moins bien représentées correspondent à la génération la plus sollicitée par les efforts de rapatriement. Les deux principales minorités ethniques dont la structure par âge s'est progressivement régularisée montrent en 1976 une pyramide à base très large : la classe des moins de 5 ans regroupe 16,6 % des Tahitiens, 20,6 % des Wallisiens ; les moins de 15 ans sont respectivement 44 % et 51,4 %. Au total 52,8 % des Tahitiens et 61,8 % des Wallisiens ont moins de 20 ans en 1976 (fig. 7 et 8). Au-delà de 15 ans, les classes se réduisent

considérablement tant chez les Wallisiens que chez les Tahitiens. Chez les premiers, les représentants du sexe masculin sont toujours en majorité alors que l'inverse peut se produire chez les seconds au profit du sexe féminin (classes des 20-25 ans, 25-30 ans). La très forte proportion d'enfants au sein des groupes mélanésien, tahitien et wallisien provient soit d'une réduction très importante de la mortalité infantile au cours des deux dernières décennies (chez les Mélanésiens), soit de la jeunesse de la

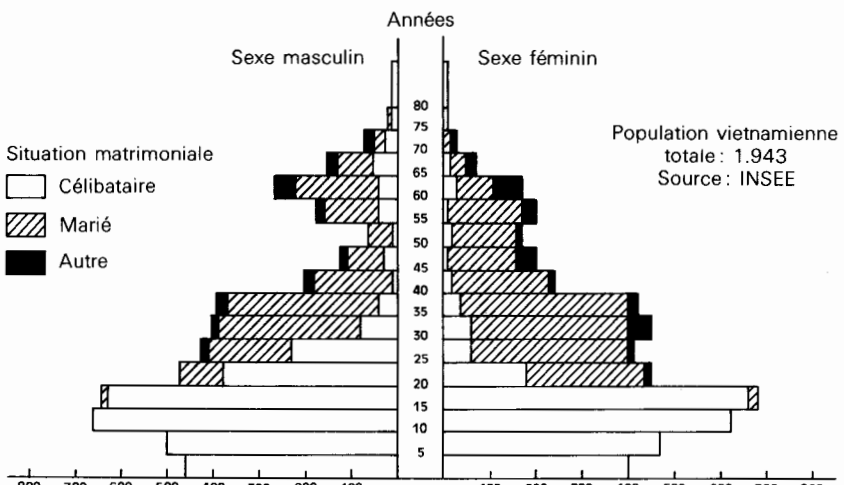


Figure 5 - RÉPARTITION DE LA POPULATION VIETNAMIENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

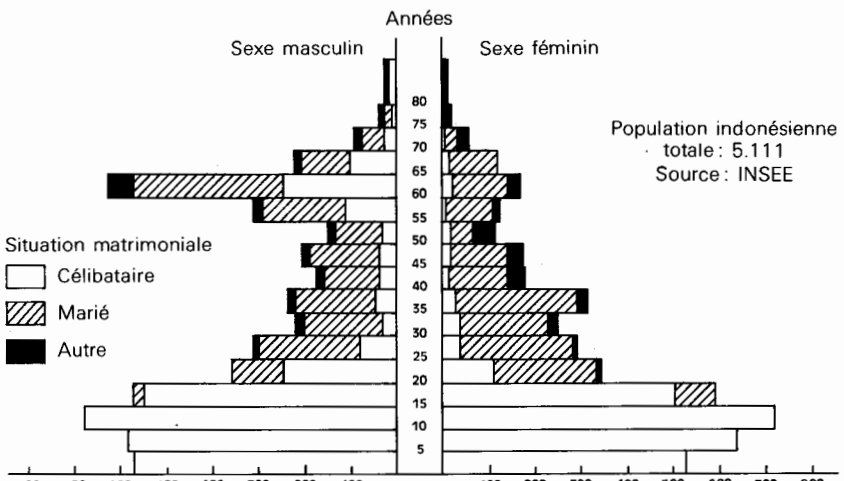


Figure 6 - RÉPARTITION DE LA POPULATION INDONÉSIENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

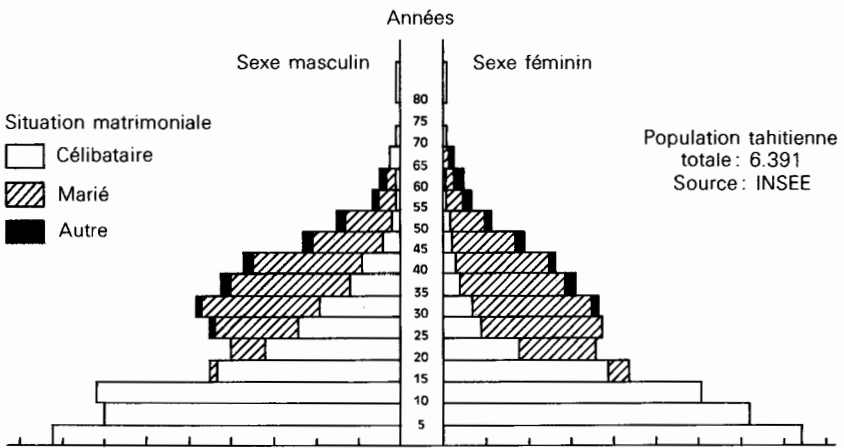


Figure 7 - RÉPARTITION DE LA POPULATION TAHITIENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

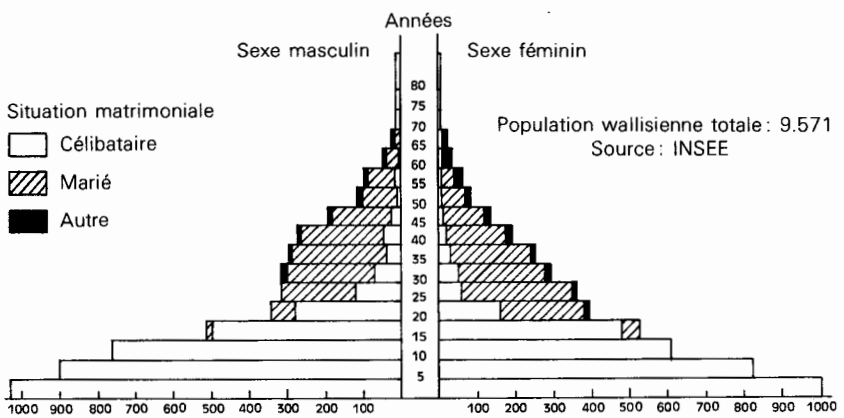


Figure 8 - RÉPARTITION DE LA POPULATION WALLISIENNE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL (Exprimée en %/1000). (1976)

STRUCTURE ET LOCALISATION DE LA POPULATION

Au recensement du 23 avril 1976, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie comptait 133 233 résidents. Ce chiffre traduit un accroissement de 35,5 % en 7 ans par rapport au recensement précédent (11 mars 1969). Ce dynamisme démographique résulte d'une forte croissance naturelle et d'un courant d'immigration soutenu. La Nouvelle-Calédonie doit à ce dernier une population multiraciale : 42 % des habitants sont de souche mélanésienne, 38 % ont une origine européenne, 7 % sont originaires des îles Wallis et Futuna, 5 % de la Polynésie, 1,5 % d'ascendance vietnamienne et près de 3 % de provenance diverse (Antilles, Mascareignes, Djibouti, Nouvelles-Hébrides, Fidji).

Un fort déséquilibre régional, résultat d'une urbanisation accélérée au profit de Nouméa, une implantation surtout côtière et de basse altitude, caractérisent la répartition de cette population.

Pour figurer la localisation et la répartition en nombre absolu des habitants une représentation par carrés de 10 et de 50 personnes (planche 24), dont la couleur varie avec l'appartenance ethnique, a été adoptée. Seuls les Mélanésiens, les Européens et les deux communautés polynésiennes (Wallisiens et Tahitiens) sont suffisamment nombreux pour être identifiés par une couleur particulière. Les minorités ont été regroupées dans une même rubrique.

Afin de concilier la précision et le respect de l'anonymat des groupes restreints (moins de 10 habitants), certaines simplifications se sont avérées nécessaires. Mais, d'une façon générale, la taille des symboles a permis de respecter la position des collectivités les unes par rapport aux autres et la localisation par rapport aux reliefs. La masse montagneuse a été matérialisée par des plages d'altitude significatives.

grande majorité des couples et de la très forte fécondité des femmes (chez les Polynésiens).

3. - Nuances régionales

La structure par âge de la population varie de manière importante d'une région à l'autre. Les communes rurales de la côte au vent (Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen), les communes minières de cette même côte (Houailou, Canala, Thio, Yaté), la grande banlieue de Nouméa (Mont-Dore, Dumbéa, Païta) les îles et toute la côte Ouest ont près ou plus de 40 % de moins de 15 ans, contre 33 % pour la ville de Nouméa. A l'inverse, la classe des 15-29 ans représente plus de 25 % uniquement au chef-lieu du Territoire. De même, celle des 30-44 ans n'offre un taux supérieur à celui de l'ensemble de la population du Territoire qu'à Nouméa et dans sa banlieue. Enfin la classe des 60 ans et plus dépasse la moyenne d'ensemble aux îles et dans les communes de la côte Ouest et ne l'atteint pas ailleurs. Enfants et vieillards sont en sur-nombre dans les îles qui alimentent une émigration notable vers la Grande Terre. Dans l'intérieur de celle-ci, le drainage au profit de Nouméa n'est perceptible que par la faiblesse relative des effectifs de la classe 15-29 ans (fig. 9). De même, si la balance des sexes est équilibrée dans de rares cas, le sexe féminin est majoritaire dans la classe des 30-44 ans des îles car les migrations de travail intéressent en priorité les hommes.

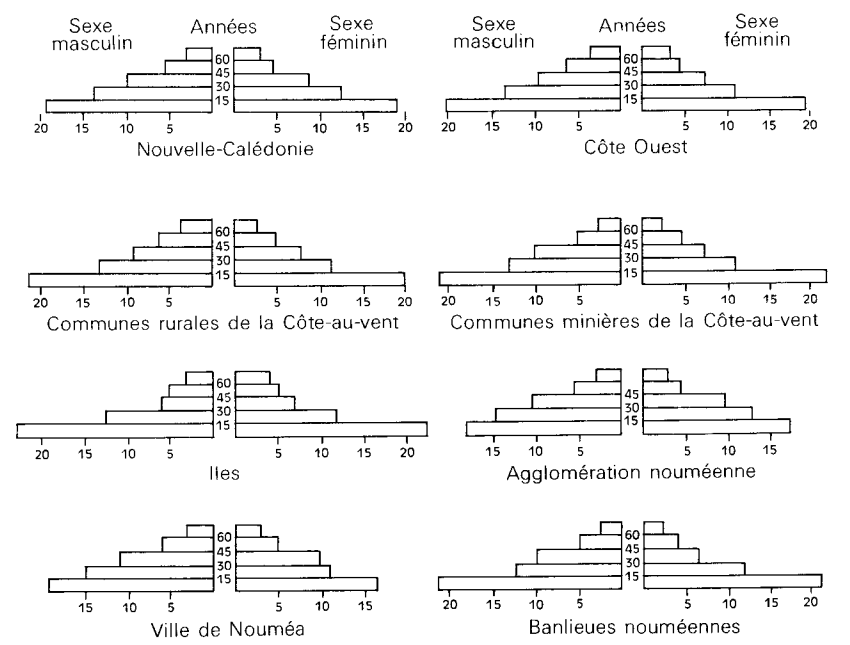


Figure 9 – RÉPARTITION RÉGIONALE ET ZONALE, PAR ÂGE ET PAR SEXE, DE LA POPULATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (Exprimée en ‰).

B. - Le mouvement naturel

1. - Natalité et fécondité

Le nombre des naissances enregistrées dans le Territoire (3 270 en 1968, 4 393 en 1973, 3 928 en 1977) révèle un léger décalage par rapport à la conjoncture économique. Après le « boom » qui avait facilité d'une certaine manière la constitution de jeunes couples en âge de procréer, la récession s'est traduite par la décroissance du nombre des naissances. En fait, si le taux de natalité (c'est-à-dire le nombre des naissances rapporté à la population totale au milieu de l'année) baisse depuis quinze ans (36,2 ‰ en 1963 ; 28,9 ‰ en 1977), il reste néanmoins élevé. Cette orientation résulte du comportement des ethnies allochtones car, dans le même temps, le taux de natalité des Mélanésiens a oscillé entre 37 et 38 ‰ avec un léger affaïssement à 36 ‰ en 1964 et une poussée à 41,1 ‰ en 1970 puis en 1972. Il semble que chez les autres groupes une limitation volontaire des naissances ait joué, en concurrence depuis 1973 avec le retour de certains ménages dans leurs pays d'origine. Le taux de natalité moyen est ainsi passé, pour les Européens, de 25,8 ‰ à 20 ‰ entre 1963 et 1977. Dans le même temps celui des Wallisiens est tombé de 71,4 ‰ à 45 ‰, celui des Tahitiens de 44,2 ‰ à 35 ‰, et celui des Indonésiens de 33,9 ‰ à 20 ‰. A titre de comparaison on enregistrait en France métropolitaine un taux de 17,7 ‰ en 1965 et de 13,6 ‰ en 1976. Chez les Wallisiens, la baisse spectaculaire du taux est surtout due au gonflement très rapide des effectifs du fait de la forte natalité lors des dernières années. Chez les Indonésiens au contraire, la baisse de la natalité provient du vieillissement de la population.

Les naissances illégitimes représentent plus de 35 % de naissances enregistrées alors que l'on n'en compte pas 9 % en métropole. Ce résultat est lié à un faible taux général de nuptialité, tellement variable selon la classe d'âge et surtout l'ethnie qu'il est vain d'espérer en dégager les conséquences démographiques. Il serait de même intéressant de connaître les répercussions sur la natalité des unions libres de partenaires d'ethnies différentes. Mais en Nouvelle-Calédonie, la qualité de « métis » n'est jamais reconnue par suite de l'assimilation automatique à l'ethnie du père ou de la mère. L'impossibilité d'évaluer avec précision le nombre des métis fausse donc les taux calculés sur la base des ethnies.

Le taux de fécondité calculé en dehors de toute référence à la nuptialité, par la simple mise en rapport du nombre des naissances et de l'effectif des femmes en âge d'avoir des enfants, entre 15 et 49 ans, est le double de celui de la métropole (129 ‰ contre 65 ‰). Les classes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans sont de loin les plus fécondes (respectivement 248 ‰ et 203 ‰). Comme on peut s'y attendre, les résultats varient beaucoup d'une ethnie à l'autre. La fécondité des Mélanésiennes est double de celle des Européennes, deux fois et demie plus élevée pour les Wallisiennes que pour les Européennes (estimations pour 1975-1977). Or le taux moyen de fécondité est passé de 150 ‰ en 1966 à 129 ‰ en 1976. Cette chute a plus affecté les Wallisiens et les Européens que les Tahitiens. Si les taux brut et net de reproduction ont subi un fléchissement parallèle, la diminution du taux net étant moins forte que celle du taux brut grâce à la réduction sensible de la mortalité infantile, leur

niveau démontre la santé de la population de la Nouvelle-Calédonie. Le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme du Territoire durant sa vie féconde est encore de 3,8 en 1976 (4,6 en 1969) contre 1,8 pour la métropole.

2. - Mortalité

Si le taux brut de mortalité de la Nouvelle-Calédonie (6,8 ‰ en 1977) est inférieur à celui de la métropole, cela provient d'abord de la différence de structure par âge. A structure identique, le taux de mortalité en Nouvelle-Calédonie aurait été de 15,8 ‰ en 1976-1977 alors qu'il a été de 7,2 ‰. Le taux brut de mortalité des Mélanésiens (15 ‰ en 1972) est toujours supérieur de 2 à 3 ‰ au taux général. Il est de même plus élevé ches les hommes (8,3 ‰) que chez les femmes (6,1 ‰) en raison notamment de la sur-représentation masculine. L'espérance de vie à la naissance est plus élevée pour les femmes (67 ans) que pour les hommes (61 ans). Chez les Mélanésiens, l'espérance de vie est de 61 ans pour les femmes et 56 ans pour les hommes. La mortalité infantile est également plus élevée pour cette ethnie. L'espérance de vie, qui n'a cessé d'augmenter, pourrait encore être accrue par une réduction de la mortalité infantile. Il a fallu attendre 1977 pour que celle-ci tombe au-dessous de 30 ‰ (28,5 ‰) alors qu'en métropole le taux n'atteint que 12,6 ‰ en 1976. Pour les Mélanésiens, la mortalité infantile a dépassée 60 ‰ en 1972, 1973 et 1974. En 1977, le taux était encore de 35,6 ‰ et tout porte à croire qu'il est en réalité supérieur à cette valeur car les décès survenus dans les tribus isolées quelques jours après la naissance ne sont pas enregistrés (les naissances elles-mêmes n'étant pas déclarées). Au cours des dix dernières années, la mortalité infantile a reculé moins vite que la mortalité générale. Si mai enregistre le plus de naissances, juin, juillet et août sont les mois des décès les plus nombreux. La population de la Nouvelle-Calédonie connaît depuis un demi-siècle un nombre de naissances supérieur à celui des décès. L'accroissement naturel moyen qui en découle depuis dix ans est d'environ 24 ‰ des effectifs résidents sur le Territoire, mais varie beaucoup d'une commune à l'autre. En 1976, l'accroissement naturel de la population, supérieur à 30 ‰ à Koné, Ouégoa et Thio était compris entre 20 et 30 ‰ dans l'agglomération de Nouméa - Mont-Dore - Dumbéa, à Païta, La Foa, Sarraméa, Poya, Pouembout, Gomen, Touho, Houailou, Canala, Yaté, l'île des Pins, Maré, Belep et n'atteignait pas 20 ‰ dans les autres localités.

C. - La structure des ménages

En 1976, les 56 000 Mélanésiens vivant en Nouvelle-Calédonie se répartissent entre 10 000 ménages. Les Européens, bien que moins nombreux, totalisent 15 000 unités domestiques. Un ménage mélanésien groupe en moyenne plus de 5 personnes (5,4), un ménage wallisien plus de 7 (7,3), un ménage européen seulement un peu plus de 4 (4,2). La moyenne est par ailleurs de 4,1 personnes en milieu indonésien, 4,6 chez les Vietnamiens, 4,8 chez les Tahitiens, 3,6 chez les Néo-Hébridais. Les ménages de six personnes ou plus ne représentent que 10 % du total pour les Européens, 15 % pour les Néo-Hébridais, 20 % pour les Indonésiens, 26 % pour les Vietnamiens, près de 34 % pour les Tahitiens, plus de 44 % pour les Mélanésiens et même 63 % pour les Wallisiens. Européens et Hébridais comptent une forte proportion de travailleurs célibataires sans attache familiale dans le Territoire. C'est ainsi que les unités domestiques ne comportant qu'une personne représentent 21 % des ménages néo-hébridais, 19 % des indonésiens, 15 % des européens, 11 % des mélanésiens, 10 % des vietnamiens, mais seulement 8 % des tahitiens et 4 % des wallisiens. Lorsque les ménages sont dirigés par une femme, ils sont en moyenne plus petits. La différence de taille est particulièrement nette chez les Wallisiens (7,3 et 5) et les Mélanésiens (5,5 et 3,8).

Plus de 3 ménages mélanésiens sur 10 ne comportent pas d'enfants de moins de 15 ans vivant au lieu de résidence. Cette proportion est supérieure à ce qu'on enregistre dans les communautés polynésiennes (Wallisiens ou Tahitiens), mais très inférieure à ce que l'on note chez les Européens et à plus forte raison les Néo-Hébridais mal insérés dans le tissu social. L'étude de la taille des ménages permet de situer les unités domestiques mélanésiennes à mi-distance du modèle européen et du modèle polynésien. Le premier comporte peu d'enfants et beaucoup d'adultes célibataires, le second fait la part plus belle aux grandes familles. On a souvent insisté sur le caractère tardif des mariages mélanésiens et l'existence pré-européenne d'un contrôle des naissances dans la population autochtone. L'inégal dynamisme des ethnies est en partie justifié par l'âge des chefs de ménage ; 69 % chez les Wallisiens et 64 % chez les Tahitiens ont de 30 à 49 ans, alors que moins d'un chef de ménage d'origine européenne ou de souche mélanésienne sur deux entre dans ce groupe d'âge. La taille moyenne des ménages diminue depuis 1969, surtout en zone urbaine où la fin de la crise du logement a permis une plus grande dispersion des unités domestiques. L'association de plusieurs noyaux familiaux ne persiste de manière significative qu'au sein de l'ethnie wallisienne et de la population de souche mélanésienne où, respectivement, 18 et 14 % des ménages sont « multi-polaires ». Enfin, chaque ménage de Nouvelle-Calédonie compte en moyenne 1,5 actifs. Moins de 30 % seulement en ont deux, mais près de la moitié, un seul.

La structure de la population active du Territoire est analysée en détail par la planche 38, celle de la population scolaire par la planche 48 et leurs notices.

L'évolution démographique récente du Territoire a été largement gouvernée par le comportement différentiel des groupes ethniques en présence et leur évolution conjoncturelle.

II. - LE PLURALISME ETHNIQUE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

A. - L'évolution récente du poids des groupes

1. - Des tendances divergentes

Pour faire le lien entre l'analyse historique de la mise en place du

peuplement contemporain (planche 23) et le tableau de la population de 1976, il est nécessaire de retracer l'évolution de la démographie néo-calédonienne entre le recensement de 1956 et celui de 1976. Les profonds changements intervenus au cours de ces vingt années déterminent en effet l'avenir de la population du Territoire. La connaissance de la répartition ethnique à plusieurs dates permet de mieux saisir la complexité de la réalité démographique de la Nouvelle-Calédonie. Souvent un bond spectaculaire n'a de signification que s'il est relié à un événement particulier sanctionné par un mouvement migratoire. En vingt ans la composition ethnique de la population a subi d'importantes modifications. Si l'on prend 1956, 1969 et 1976 comme points de référence, on constate une diminution de la part relative des Mélanésiens (51 % de la population en 1956, 42 % en 1976), une progression puis un recul entre 1969 et 1976 des Européens, un progrès soutenu des Polynésiens : de 1,2 % en 1956 à 4,8 % en 1976 pour les Tahitiens, de 1,6 % en 1956 à 7,2 % en 1976 pour les Wallisiens. Les Vietnamiens ne sont plus que 1 943 en 1976 alors qu'ils étaient 3 445 vingt ans plus tôt. Le rapatriement d'une grande partie d'entre eux en 1962-1963 a en effet réduit des quatre cinquièmes le nombre des membres adultes de ce groupe. A l'inverse, les Javanais sont en progression continue depuis 1956, car le rapatriement d'une partie des ressortissants indonésiens a eu lieu beaucoup plus tôt. Enfin, depuis 1970, sont apparues des communautés d'Antillais et de Réunionnais, éléments nouveaux, absents de la rubrique « divers » en 1956, et qui contribuent à maintenir la part de ces petites minorités à 8,2 % de la population (9,2 % en 1956, 3,5 % en 1969).

2. - Les modifications de l'assiette géographique

Depuis 1956, la population résidant dans les îles n'a cessé de perdre en importance relative : 17,6 % de la population du Territoire en 1956, 12,2 % seulement en 1977. Le recul relatif de la population mélanésienne se retrouve tant sur la côte Est que sur la côte Ouest. La part revenant aux deux principales ethnies se consolide dans la région sud, la progression des Mélanésiens étant plus importante que celle des Européens. Le sud devient aussi le lieu de ralliement des petites communautés ethniques dont on voit doubler l'importance relative entre 1969 et 1976. Le rapatriement des Vietnamiens a affecté essentiellement deux communes : Nouméa et Koumac, grand centre minier (Tiébaghi) jusqu'aux années 1960, et qui en employait un groupe important. L'exode rural indonésien a surtout affecté Hienghène et Ponérihouen, grands centres de caféiculture de la côte Est. Avec la banlieue de Nouméa, Bourail et Koné sont aujourd'hui leurs lieux privilégiés d'implantation. Ce sont l'abolition de l'astreinte à résidence pour les Mélanésiens et la fin des contrats d'engagement pour les Asiatiques qui ont déterminé, dès 1946, un afflux de population au chef-lieu au détriment du reste du Territoire. La construction de l'usine hydroélectrique de Yaté n'a pas fixé les Polynésiens employés sur ce chantier. L'implantation des Wallisiens et des Tahitiens ne s'est fortifiée avec le temps qu'à Nouméa et dans sa banlieue. A travers l'évolution de la répartition ethnique, les fluctuations de la démographie permettent de situer avec une relative précision la vitalité économique des différents centres de Nouvelle-Calédonie, particulièrement en zone minière. L'arrêt de Tiébaghi se traduit par un recul modéré de la population européenne, un effondrement de la population polynésienne ou asiatique, et la stagnation de la population mélanésienne. A Thio, le ralentissement de l'activité du centre minier provoque un net recul de la population européenne entre 1969 et 1976, et une baisse légère des effectifs polynésiens. Les Mélanésiens, liés seulement en partie au secteur minier, poursuivent à l'inverse leur progression naturelle. A Poya, l'ouverture de Népoui provoque entre 1969 et 1976 un gonflement spectaculaire des effectifs allochtones (les Européens passent de 360 à 1 074, les Polynésiens de 45 à 882), un accroissement plus modéré chez les Mélanésiens (876 à 1 281), pour une bonne part étrangers à l'activité minière.

B. - L'implantation des groupes ethniques en 1976

1. - Les Mélanésiens

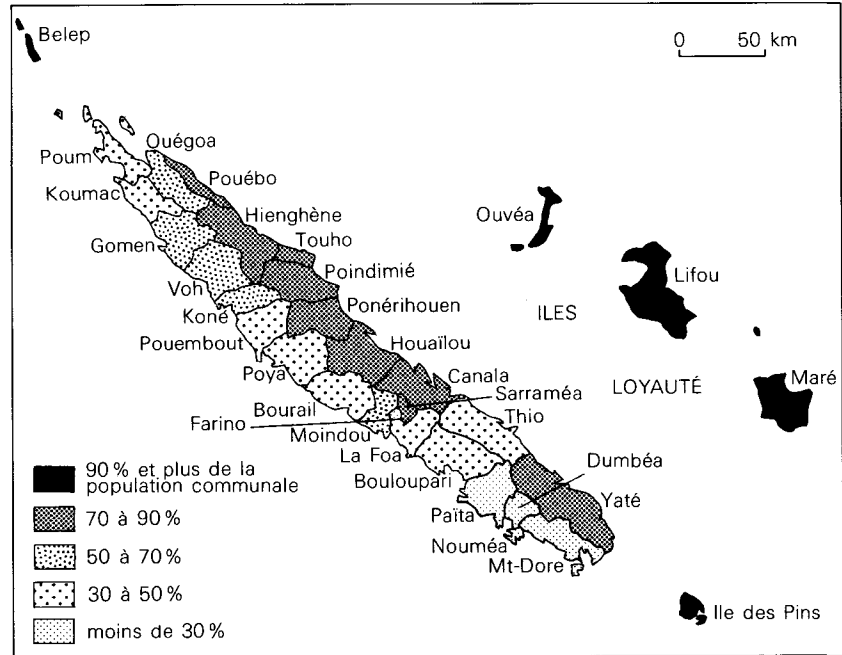


Figure 10 – L'IMPLANTATION DES MÉLANÉSIENS EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 1976.

Les Mélanésiens, présents dans toutes les communes, sont majoritaires dans 19 d'entre elles. Dans 5 communes insulaires, la quasi totalité de la population est mélanésienne. A l'inverse, dans le « Grand Nouméa », moins de 30 % des résidents sont de souche autochtone. Entre ces deux extrêmes, les communes de la côte Est, à l'exception de

LOCALISATION ET DENSITÉ DE LA POPULATION

Thio, comptent 70 à 90 % de Mélanésiens dans leur population, tandis que Thio et la plupart de celles de la côte Ouest en comptent 30 à 50 %. Moindou et la zone de transition de Koné, Voh, Gomen et Ouégoa ont 50 à 70 % de Mélanésiens (fig. 10). Nouméa, les îles Loyauté et l'ensemble Canala-Houailou sont aujourd'hui les trois lieux d'implantation privilégiés des Mélanésiens. Chaque Mélanésien est administrativement rattaché à une tribu d'origine située dans une des communes du Territoire. Seules les municipalités de Nouméa et de Dumbéa n'en comptent pas, mais 20 % de la population mélanésienne vivent en fait dans ces deux communes : les trois quarts sont originaires des îles, le reste de l'intérieur de la Grande Terre. Seuls les centres miniers de Thio et de Poya-Népoui, le bourg de La Foa, la banlieue de Nouméa, comptent moins de Mélanésiens « originaires » que de « résidents » (fig. 11). Au total, 28 % des Mélanésiens vivent en dehors de leur commune d'origine. La moitié de ces migrants proviennent des îles Loyauté. Plus de 60 % quittent leur tribu pour vivre dans la ville de Nouméa, 10 % s'établissent dans la banlieue nouméenne, 15 % résident dans un centre urbain de la côte Ouest, 11 % dans un bourg de la côte Est. La mobilité des Mélanésiens étant fonction de la capacité d'emploi des établissements créés par les Européens, on note dès 1976 un fléchissement de leur mobilité après la forte poussée provoquée par le « boom » économique des années 1969-1972.

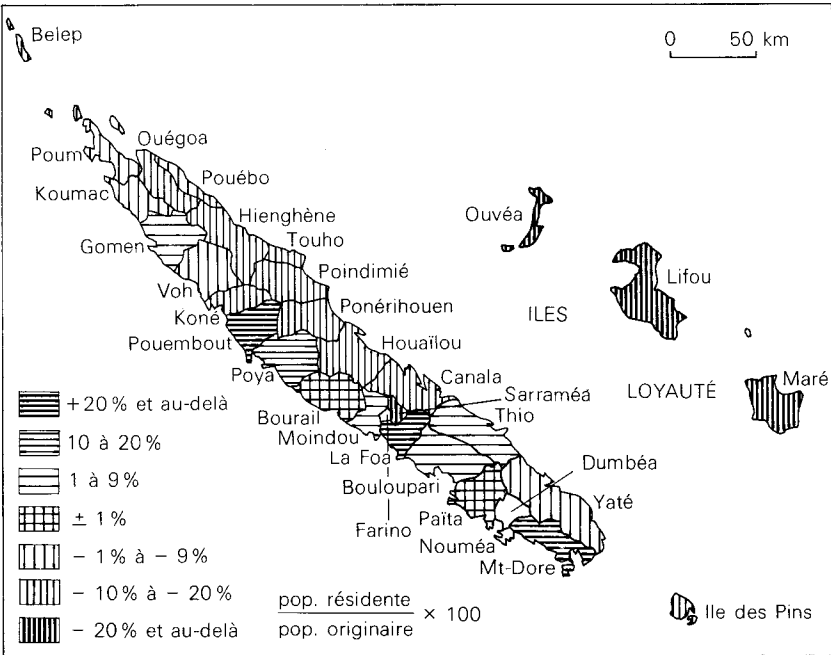


Figure 11 – RAPPORT ENTRE POPULATION D'ORIGINE ET POPULATION RÉSIDENTE (UNIQUEMENT DE SOUCHE MÉLANÉSIENNE).

2. - Les Européens

L'implantation des Européens est en partie le négatif de celle des Mélanésiens. La population des îles comporte moins de 10 % d'Européens, celle de la côte Est (mis à part Thio) moins de 20 %. Par contre dans la majorité des localités de la côte sous le vent, les Européens représentent plus de 30 % de la population, plus de la moitié à plus des trois quarts à Nouméa, Mont-Dore, Farino, Bourail et Koumac. Si le développement urbain brouille aujourd'hui la localisation ancienne des Européens, résultat des circonstances de la colonisation, il ne l'oblitére jamais totalement : à Bouloupari, Moindou, Farino, Pouembout, Ouégoa et Voh, l'enracinement des Européens est parfois centenaire (fig. 12). En 1976, 61 % de la population d'origine européenne vivent à Nouméa. La zone urbaine centrée sur Nouméa, du Mont-Dore à Païta, en regroupe plus des trois quarts. Les îles périphériques, à l'opposé, n'en abritent pas 0,5 %. Il y a alors 2,5 fois moins d'Européens sur la côte Est que sur la côte Ouest (moins de 7 % contre plus de 16 %). L'origine des Européens résidant en Nouvelle-Calédonie est variée. Mais en 1976 plus de 60 % sont nés dans le Territoire et 29 % ont un lieu de naissance métropolitain. Parmi les autres, ceux originaires d'Afrique et des D.O.M. sont en majorité. Le recensement de 1976 révèle encore qu'un Européen sur trois nés dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie réside toujours à cette date dans sa commune d'origine, un deuxième est à Nouméa, le troisième se trouvant dans une autre commune. La stabilité de résidence est donc bien moins marquée que chez les Mélanésiens, dont la participation à l'économie moderne est beaucoup plus récente.

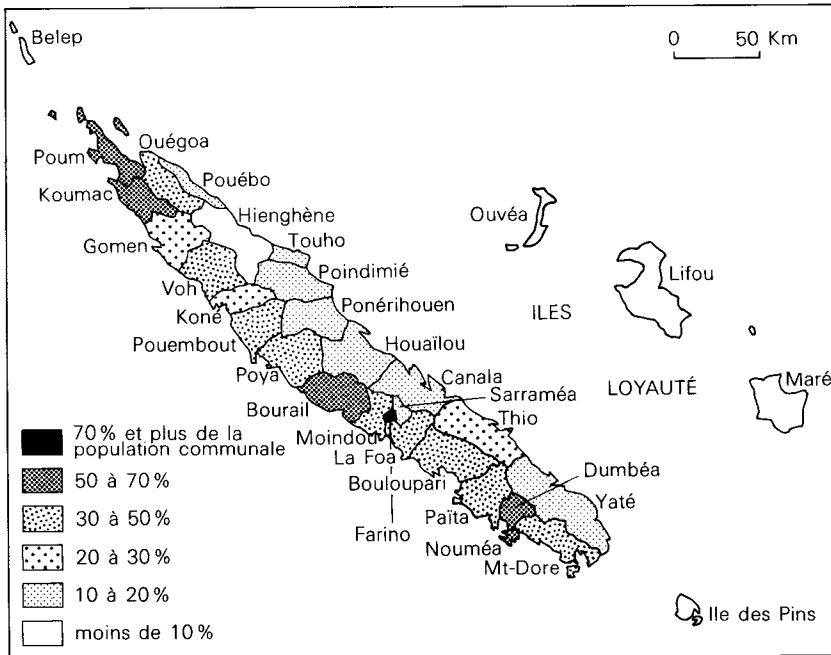


Figure 12 – L'IMPLANTATION DES EUROPÉENS EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 1976.

3. - Les minorités : Océaniens, Asiatiques etc...

Les Polynésiens (originaires des îles Wallis et Futuna ou de Polynésie française) sont surtout implantés dans les trois communes suburbaines de Nouméa (Mont-Dore, Dumbéa et Païta) et dans le vieux centre minier de Thio, où ils représentent plus du quart de la population totale. Ils sont encore 15 % à Nouméa, plus de 12 % à La Foa et à Poya.

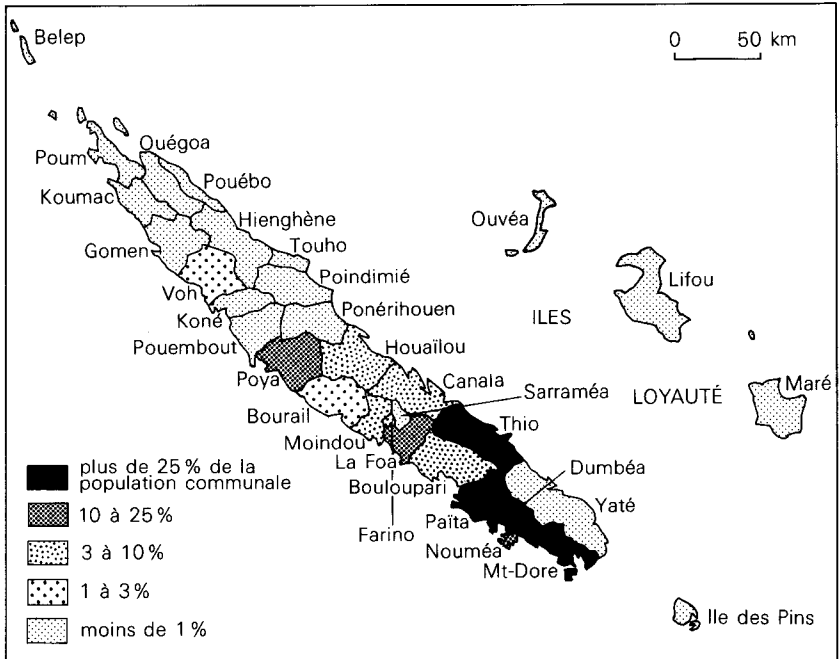


Figure 13 – L'IMPLANTATION DES POLYNÉSIENS (TAHIITIENS ET WALLISIENS) EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 1976.

Ailleurs par contre, ils ne constituent qu'une fraction minime de la population. Plus que celle des Européens, la localisation des Polynésiens est liée à l'activité minière et au milieu urbain (fig. 13). A l'inverse, l'implantation des Indonésiens dans les communes où ils représentent plus de 5 % de la population, est presque toujours rurale (Bouloupari, Pouembout, Koné, Gomen, Hienghène, Touho) ; seule Païta fait exception. Depuis le « boom », les jeunes générations de cette population de maraîchers et de caféiculteurs se sont intégrés avec aisance dans la société technicienne. Aucune des autres minorités (Vietnamiens, Néo-Hébridais, Antillais) ne déborde vraiment, en 1976, le cadre de l'agglomération nouméenne. Ces minorités ethniques participent désormais pleinement à la démographie néo-calédonienne puisque deux Vietnamiens et deux Indonésiens sur trois sont nés dans l'archipel et qu'il en est de même pour la moitié des Wallisiens et le tiers des Tahitiens. Dans moins d'une génération, les quatre cinquièmes de la population pourront se considérer comme natis du pays. Les critères de différenciation s'en trouveront certainement modifiés par rapport au fait autochtone, encore incarné aujourd'hui par les Mélanésiens.

Par ailleurs, l'importance des migrations, étroitement liées aux aléas récents de la conjoncture économique, rend hasardeux l'exposé d'une perspective démographique pour les vingt ans à venir. Trop d'inconnues conditionnent l'avenir de certaines ethnies allochtones. Tout au plus peut-on prévoir qu'avec un solde migratoire nul et un accroissement naturel constant de 2,2 % la population de la Nouvelle-Calédonie s'élèvera à 215 000 habitants en l'an 2 000.

III. - LA LOCALISATION ET LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

A. - La localisation

1. - Traits généraux

La photographie de la population de Nouvelle-Calédonie fournie par le recensement de 1976 révèle les contrastes locaux et régionaux de sa localisation. Sur la Grande Terre, occupée pour les trois quarts par des masses montagneuses, aucun établissement humain ne se situe au-dessus de la ligne des 500 m. Le domaine « montagnard » de Nouvelle-Calédonie, qui s'établit dès 120 m ou 150 m d'altitude, n'intéresse personne, hormis quelques petites collectivités rurales autochtones et quelques dizaines d'employés du secteur forestier et de la mine. Si les îles situées à la périphérie de la Grande Terre sont peuplées presque exclusivement de Mélanésiens, la localisation des autochtones et des allochtones, dans l'île principale, est héritée d'un processus historique qui a laissé aux collectivités rurales autochtones les moyennes et hautes vallées difficiles d'accès, aux ruraux européens les plaines d'élevage de la côte Ouest et les basses vallées caféicoles de la côte Est. La grande majorité des allochtones vivant en Grande Terre n'a pas ou n'a plus de vocation rurale : elle se concentre de ce fait dans une vingtaine de bourgs, généralement établis à proximité de l'embouchure des principaux cours d'eau, au point terminal de la navigation par barge, en fonction d'un système de transport et de communications par cabotage littoral qui a prévalu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. L'étonnant déséquilibre numérique entre le chef-lieu et le reste du Territoire oblige par ailleurs à dissocier l'étude de la « brousse » de celle de l'agglomération nouméenne (planche 50). Celle-ci va de la rivière des Pirogues à la rivière Tontouta, ou seulement de la rivière la Coulée au col de Tonghoué, selon que l'on privilégie le thème du réseau ou celui du paysage urbain.

2. - Le versant Ouest de la Grande Terre

Passé le col de Tonghoué, lorsqu'on se dirige de Nouméa vers le nord, le tissu urbain de la capitale s'effiloche rapidement le long de la Route Territoriale n° 1, axe de circulation majeur. La partie de la commune de Dumbéa située au nord du col de Tonghoué ne comporte

pratiquement jamais de groupements de plus de 100 personnes, le bourg lui-même semble inexistant. Les familles européennes vivent en ordre dispersé et seule la colonie wallisienne vivant au lieu-dit Le Calvaire forme, avec 200 personnes, un noyau cohérent.

Au-delà, il faut attendre le bourg de Païta pour retrouver une agglomération de plus de 500 habitants (734 hab. en 1976) dotée d'une infrastructure urbaine élémentaire. Sa population est devenue composite car les Wallisiens s'y sont installés en grand nombre, autant faute des moyens suffisants pour résider à Nouméa que pour chercher à concilier, comme tous ruraux fraîchement déracinés, les agréments supposés de la vie urbaine et les avantages éprouvés de la vie rurale. Le développement du bourg de Païta est freiné par la présence, à quelques kilomètres plus au nord, de l'agglomération de la Tontouta. Ce petit centre urbain, établi au voisinage de l'aérodrome international, compte plus de 500 habitants, pour la plupart d'origine européenne et employés par l'Aviation civile et les compagnies aériennes. La population agglomérée au bourg et à proximité de l'aéroport compte 1 665 personnes. En marge de ces deux centres urbanisés, la commune de Païta abrite quatre tribus mélanésiennes comptant chacune 100 à 200 personnes.

Passée la rivière de Tontouta, l'implantation humaine se raréfie encore au point de devenir insignifiante. On pénètre sans transition dans le domaine de l'élevage extensif de la savane à niaouli. De place en place, quelques prairies artificielles, une « station », sont les seuls signes visibles d'une présence humaine. De cette « brousse » émerge timidement Bouloupari, petit bourg de 263 habitants, chef-lieu d'une commune peuplée par ailleurs de quatre tribus mélanésiennes et trois lieux-dits européens de quelques dizaines d'individus chacun. A 120 km au nord-ouest de Nouméa, La Foa est le premier centre urbanisé de quelque importance. Le bourg et son appendice de Nilly comptent 1 383 habitants, en majorité européens, comme à Bouloupari. La dominante européenne se retrouve aux chefs-lieux des communes de Moindou, Farino, Bourail, Poya, Pouembout, Koné, Voh, Gomen, Koumac, Ouégoa et Poindimié. Tous sont établis, sauf le dernier qui est à l'est, près de la côte Ouest de la Grande Terre. Créés sur le même modèle, ces bourgs coloniaux n'ont pas progressé au même rythme. Bourail, Koumac et secondairement La Foa et Koné dominent la « brousse » néo-calédonienne. La création, en 1970, du gros village minier de Muéo-Népoui, situé sur la commune de Poya, a suscité l'apparition récente d'un autre centre important de peuplement. Dans l'intervalle, le peuplement immigré fixé le long de la côte Ouest s'égrene en minuscules centres administratifs (bourgs de Moindou, de Farino, de Poya, de Voh et de Gomen), ou liés à une exploitation agricole anormalement vaste (ancien domaine de Ouaco) ou à la présence d'un camp militaire (Nandai). Enfin, dans les fonds des vallées du versant occidental de la Chaîne centrale, de petits villages mélanésiens de 50 à 300 habitants complètent ce tableau de la localisation du peuplement.

3. - Le versant Est de la Grande Terre

Sur la côte au vent, l'opposition n'est pas aussi nette entre les gros villages pluri-ethniques, moins structurés et moins peuplés, et les implantations mélanésiennes. Si Thio compte 1 754 habitants agglomérés, cette population se répartit en trois unités : « la Mission » (782 hab.), « le Village » (575 hab.) et « les Pétroglyphes » (397 hab.). De même, sur la commune de Houailou, « le village » (344 hab.) et le centre minier de Poro (715 hab.) se font-ils concurrence. Cette situation se reproduit à Canala où « le village » compte 300 habitants, le centre minier de Kouaoua 476 habitants. Le bourg de Poindimié avec ses 636 habitants fait donc figure de centre « urbain » majeur de la côte Est. Parallèlement, on rencontre des tribus mélanésiennes d'importance comparable : Ounia (Yaté) 531 habitants, Tiéti (Poindimié) 317 habitants, Balade 300 habitants, enfin, à Canala, Gélima 334 habitants et Méoué 406 habitants. Le peuplement mélanésien du versant Est ne se cantonne pas uniquement dans les fonds de vallées. Il est présent sur le littoral de manière continue de Houailou à Pouébo. Les Européens, peu nombreux, vivent par ailleurs en petits groupes familiaux sur leurs propriétés agricoles qui s'immiscent ici entre les réserves autochtones. De Touho à Hienghène, d'anciens métayers d'origine indonésienne participent à ce type de localisation. Si la topographie très contrastée, en limitant l'implantation des populations allochtones, a préservé de nombreux établissements autochtones, ces derniers n'en ont pas moins subi d'importants regroupements. Les populations des basses vallées furent systématiquement contraintes de chercher refuge en amont, ce qui explique qu'on puisse à l'heure actuelle rencontrer des collectivités autochtones de plus de 200 habitants en plein environnement montagnard, sinon à forte altitude. D'un autre côté, l'attrait du travail salarié hors des tribus a provoqué depuis quelques années un afflux de Mélanésiens vers les bourgs de colonisation.

4. - Les îles périphériques

La localisation des collectivités mélanésiennes a aussi été remodelée dans les îles périphériques lors de l'immixtion européenne, surtout du fait des missions maristes qui sont à l'origine de quelques concentrations notoires : Vao (île des Pins) et Wala (Belep) en sont les meilleurs exemples. L'implantation des missions (catholiques ou protestantes) a également renforcé le pouvoir des chefferies dominantes pré-établies qui sont devenues autant de vrais villages à l'époque contemporaine. C'est le cas à Lifou de Nathalo, 260 habitants, Doking, 385 habitants, Chépénéhé, 405 habitants dans le Wet ; de Douéoulou, 403 habitants, Qanono, 324 habitants dans le Gaïcha ; de Mou, 403 habitants en Lössï ; à Maré de Netché (437 hab.) ; à Ouvéa de Eo-Takedji (457 hab.). L'implantation de petits centres administratifs à Wé (Lifou), Tadiné (Maré) et Fayaoué (Ouvéa) a pu déterminer par ailleurs la fusion de tribus limitrophes. Toutefois, dans l'espace habité, ces agglomérations n'apparaissent jamais unicentrées. Les plus fortes concentrations de population s'identifient donc toujours dans les îles à un centre de décision d'origine traditionnelle ou coloniale auquel sont associés des équipements d'éducation, de santé, de service ou commerciaux.

5. - Nouméa et sa banlieue

La ville de Nouméa, qui compte avec sa banlieue la moitié de la population du Territoire, mérite de ce fait une analyse particulière (planches 49 et 50). La ville proprement dite présente une population à large dominante européenne. Dans cinq quartiers du sud de la presqu'île

les Européens comptent pour plus de 80 %. Dans les autres secteurs la proportion varie entre 50 et 80 %. Mais dans les faubourgs du nord-ouest, les Européens sont minoritaires : les Mélanésiens et secondairement les Polynésiens dominent la population, les premiers parfois à plus de 50 %. A l'intérieur de la ville, les minorités ethniques sont moins marginalisées dans le centre historique que dans les extensions résidentielles de l'après guerre. Dans les faubourgs du nord le brassage ethnique est important, exception faite de la cité S. L. N. où l'on note la présence de nombreux Wallisiens. A l'intérieur de la commune de Nouméa, seul le quartier de la Rivière-Salée restitue fidèlement la diversité ethnique propre au Territoire de la Nouvelle-Calédonie. Ailleurs se manifestent les clivages dus en grande partie à des inégalités socio-économiques (planches 49 et 50). Dans la banlieue nord (commune de Dumbéa) les minorités ethniques, absentes de la cité de Koutio, monopolisent celle de Tonghoué. A l'est, sur la commune du Mont-Dore, les Mélanésiens se groupent sur deux périmètres de réserve (Conception et St-Louis) ; par contre, les autres ethnies s'interpénètrent largement. Il en va de même dans les cités du 7° km. En définitive, seuls les quartiers de Montravel et Doniambo présentent actuellement à Nouméa les symptômes d'un ghetto pour « gens de couleur », mais cette tendance pourrait à terme s'étendre à l'ensemble du nord-ouest de la péninsule de Nouméa.

Les formes de groupement ou de dispersion répondent donc à travers l'archipel néo-calédonien à des critères d'ordre topographique, démographique, économique ou ethnique. La carte de localisation et de répartition de la population met en évidence quatre grandes unités :

– deux zones où dominent les autochtones mélanésiens dans le cadre d'un habitat surtout dispersé : les îles et la côte-au-vent ;

– deux zones où la population agglomérée est dominante : la côte sous le vent et surtout l'agglomération nouméenne.

Dans ces deux dernières zones, situées en continuité l'une de l'autre, domine une population allogène. Enfin de vastes espaces n'accueillent aucun homme, si ce n'est en implantations provisoires : massif minier du sud de la Grande Terre, massif du Mont Panié, collines situées entre Bourail et Poya ou Poya et Pouembout, arrière-pays compris entre Koumac, Ouégoa et Poum, Chaîne centrale entre Gomen, Hienghène et Voh, sud de Maré.

B. - La distribution régionale de la population

1. - Les grands ensembles de peuplement

En 1976, la Nouvelle-Calédonie compte 32 communes, généralement étendues puisque certaines atteignent la superficie de Tahiti ou de la Martinique. On peut toutefois les regrouper en ensembles plus vastes : « côte Est » de Pouébo à Thio, « côte Ouest » de Poum à Bouloupari, « Sud » de Païta à Yaté sur la Grande Terre. Les îles périphériques forment une dernière unité.

Nouméa concentre alors 42 % de la population du Territoire et 74 % de celle de la région sud. Le Mont-Dore, commune venant après le chef-lieu ne groupe que 14 % de la population du sud de la Grande Terre et 7,5 % de celle de l'ensemble du Territoire.

Lifou, la plus peuplée des îles Loyauté avec 7 585 habitants (5,7 % de la population néo-calédonienne), précède Maré (4 156 hab.), Ouvéa (2 777 hab.), l'île des Pins (1 095 hab.) et les Belep (624 hab.).

Sur la côte Est, la population communale oscille entre 3 884 habitants (Canala) et 1 667 (Touho), tandis que sur la côte Ouest elle va de 3 149 habitants (Bourail) à 194 (Farino).

La présentation des effectifs de population par commune met bien en évidence le déséquilibre démographique, plus net encore à l'échelle régionale : le sud de la Grande Terre rassemble à lui seul 57 % de la population du Territoire, la côte Est 16 %, la côte Ouest 15 % et les îles de la périphérie 12 %.

2. - Les déséquilibres régionaux : l'urbanisation accélérée

En 1956, la population de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 68 480 hab. Elle est passée à 133 233 en 1976. Sur la base 100 en 1956 on atteint l'indice 195t vingt ans après. La progression est la plus spectaculaire pour les communes de Nouméa (indice 252), La Foa (indice 213), Païta (indice 244), Poya (indice 273) et surtout le Mont-Dore (indice 828) et Dumbéa (indice 1476), sujettes à une urbanisation rapide. Alors que la population totale n'est en augmentation constante que dans sept communes, la population agglomérée progresse de manière continue dans douze. La rétraction récente (1974-1976) de la population urbaine des communes de Nouméa et du Mont-Dore résulte à la fois des départs consécutifs au tasselment de l'activité économique, et de l'urbanisation croissante de la commune de Dumbéa. Dans les communes de Bourail, de Koumac et à un moindre degré de Poindimié, Houailou, Ponérihouen et Touho, la population agglomérée progresse nettement alors que l'effectif total stagne ou diminue. Une partie de la population rurale s'urbanise sans quitter la commune, mais plus généralement elle tente sa chance au chef-lieu du Territoire. La ville de Nouméa continue à drainer la population rurale dans le temps même où une partie de sa population déjà urbanisée la quitte. Si le retour vers les îles est modéré, le départ des Nouméens vers la proche et la lointaine banlieue s'accroît sans cesse au cours de la dernière décennie, alors qu'au cours de la décennie précédente le mouvement était inverse. A l'échelle régionale, les fluctuations démographiques sont encore plus nettes entre les deux recensements :

	Nouméa	Sud	Côte Ouest	Côte Est	Îles
1956	32,5	6,4	20,9	22,5	17,7
1976	44,9	13,2	14,8	15,5	11,6

Tableau I. - La part des régions en 1956 et 1976 (en % de la population totale du Territoire).

LOCALISATION ET DENSITÉ DE LA POPULATION

En 1976, l'importance relative de Nouméa est en légère baisse, au profit de sa banlieue notamment ; celle des îles, de la côte Est et de la côte Ouest se maintient.

La démographie de la Nouvelle-Calédonie est placée sous le signe des contrastes, tant à l'échelle territoriale que régionale ou locale. La répartition des hommes est très inégale dans la quasi-totalité des communes et l'espace humanisé se limite souvent à une frange littorale. Ainsi, à Yaté, cet espace n'excède par un kilomètre de large de la côte vers l'intérieur, sur 40 km de long, alors que la superficie de la commune avoisine 1 400 km². Cette disposition, qui se retrouve en maints points de la côte Est et de la côte Ouest de la Grande Terre, de même qu'aux îles Loyauté, détermine la concentration d'une fraction très importante de la population à basse altitude et l'existence de densités locales parfois fortes dans un Territoire dont la densité moyenne très faible exprime au contraire le sous-peuplement relatif.

J.-P. DOUMENGE CEGET-CNRS.



RÉPARTITION MOYENNE DE LA POPULATION : LES DENSITÉS

Cartographier la répartition relative de la population dans l'espace revient à représenter le détail des densités au niveau des unités spatiales les plus fines (planche 25).

Deux constatations ont déterminé le principe de représentation adopté :

– aucun lieu habité ne se trouve au-dessus de 500 m,

– la population se concentre dans les vallées et sur les franges côtières à basse altitude, surtout à l'est sur la Grande Terre (grand massif du sud).

Les bassins versants sont donc choisis comme unités spatiales de base et les densités sont calculées, à l'intérieur de ces unités, au niveau des plages d'altitude (0-100, 100-200, 200-500 mètres). Le caractère arbitraire d'une telle représentation, lot commun des cartes de densité de population, est atténué par la multiplication des unités de calcul. Celles-ci s'inscrivent à l'intérieur d'unités naturelles qui, pour la plupart, ont longtemps servi d'unités traditionnelles de peuplement et guidé le découpage communal actuel.

La faible altitude et l'absence de bassins versants dans les îles périphériques ont obligé à les représenter sur la planche, pour respecter l'unité de principe retenu, comme des milieux aux densités homogènes. On s'est toutefois efforcé, dans la présente notice, de nuancer ces résultats en rapportant la densité de population dans ces îles à la superficie des espaces situés à une distance croissante de la côte, qui reste la plus peuplée. Une image simplifiée des densités à l'intérieur des seules zones occupées de chaque bassin versant est offerte par le carton. Le repérage se fait à la fois à partir du découpage communal porté en superposition et des noms de rivières principales des bassins versants, des îlots et îles, ou, exceptionnellement, des localités correspondant aux unités pour les très petits bassins versants que n'identifie pas le nom d'un cours d'eau.

I. - LES DONNÉES GÉNÉRALES DE LA RÉPARTITION DES DENSITÉS SUR LA GRANDE TERRE

La carte des densités confirme la concentration de la population de la Grande Terre dans les vallées ainsi qu'à basse altitude. Elle souligne l'existence des plus fortes densités dans le sud-ouest de l'île, autour de la presqu'île de Nouméa. Le Tableau II exprime les données quantitatives de cette répartition. Les zones comprises entre 0 et 200 mètres abritaient en 1976, sur un peu plus de la moitié de la superficie de la Grande Terre, près de 97 % de sa population. Mais plus de 83 % des habitants – Nouméa compris –, plus des trois-quarts sans la population de cette ville, se concentraient au-dessous de 100 m. C'est dire qu'au-delà de 200 m, les proportions deviennent dérisoires. Ce qui reste de la population est réparti jusqu'à 500 m sur un espace équivalent à celui de la tranche 0 à 100 m. Au-dessus de 500 m, les régions montagneuses qui représentent encore plus de 16 % de la superficie, n'abritent pratiquement personne. Ce déséquilibre fondamental se retrouve au niveau des densités moyennes. La Grande Terre apparaît comme un pays vide, où la population flotte. La densité moyenne n'y est que de 7 habitants au km², en tenant compte du foyer de concentration nouméen. Si l'on retire cette excroissance capitale, elle n'atteint même plus 4 hab./km² (3,5), taux des grands espaces sous-peuplés d'Afrique ou d'Amérique tropicale ; l'examen de détail, au niveau des tranches d'altitude, nuance ce chiffre sans le contredire radicalement : au-dessous de 100 mètres, moins de 9 hab./km², Nouméa exclus. Au-delà et jusqu'à 200 m on tombe au-dessous de 3 hab./km².

C'est entre les versants Est et Ouest qu'apparaît la nuance majeure dans la répartition du peuplement de la Grande Terre. Mais c'est la répartition de la population par rapport à un total excluant Nouméa qui est révélatrice. Mesurées de part et d'autre de la ligne de partage des eaux de la Chaîne centrale, les superficies des versants sont assez voisines. L'avantage va de peu au versant occidental (53,6 %) mais se renforce dans la répartition des hommes : plus de 63 % (Nouméa exclus).

Cette supériorité paraît reposer – toutes choses égales d'ailleurs – sur la part sensiblement plus importante à l'ouest des zone de basse altitude où les hommes, pour diverses raisons, se sont concentrés. Ce décalage se confirme en s'atténuant un peu pour la tranche comprise entre 0 et 200 m. Au-delà, au contraire, le caractère montagneux du versant orient-

Altitude (m)	Versant Est					Versant Ouest						Total		
	Surface		Population			Surface		Population				Surface	Population	
	/E	/Total	/E	/Total + N	/Total – N	/O	/Total	/O + N	/O – N	/Total + N	/Total – N		+ N	– N
0 – 100	19	9	73	14	27	42	23	92	79	75	50	32	89	77
100 – 200	20	9	18	3	7	22	12	6	17	5	10	21	8	17
200 – 500	39	18	8	2	3	24	13	2	4	1	3	31	3	6
500 – 1 000	19	9	1	0	0	10	5	0	0	0	0	14	0	0
1 000 – 1 500	3	1	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0	0
1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	100	46	100	19	37	100	54	100	100	81	63	100	100	100

Tableau II. - Répartition des superficies de la Grande Terre et de la population correspondante par tranches d'altitude, en pourcentage.
/E, /O, /total = par rapport à l'ensemble du versant Est, du versant Ouest, du total de la Grande Terre.
+ N, – N = avec Nouméa, sans Nouméa. Valeurs arrondies.

tal se révèle pleinement. A l'ouest, plus de la moitié de la population de la Grande Terre – à l'exclusion de Nouméa – se répartit entre 0 et 100 m, essentiellement sous forme d'agglomérations. A l'est, la concentration de la population privilégie les vallées et la diminution est plus régulière en altitude. L'examen des densités moyennes des deux versants (tableau III) révèle que les zones basses (moins de 100 m) du versant Est, sont un peu plus densément peuplées que celles du versant Ouest (11 hab./km² contre moins de 8, Nouméa exclus). Au-dessus de 100 m, le versant Ouest prend un léger avantage, bien dérisoire au plan des moyennes : un peu plus de 3 hab./km² contre 2,4 entre 100 et 200 m, et moins de 1 hab./km² pour les deux versants jusqu'à 500 mètres, début des déserts d'altitude de la Grande Terre.

Altitude (m)	Versant Est	Versant Ouest
	Densité moyenne hab./km²	Densité moyenne hab./km²
0 – 100	11	Avec N 23,2 Sans N 7,9
100 – 200	2,4	3,2
200 – 500	0,6	0,7
500 – 1 000	0,1	0
1 000 – 1 500	0	0
plus de 1 500	0	0
	2,8	Avec N 10,6 Sans N 4,2

Tableau III. - Densités moyennes de population par tranches d'altitude sur les deux versants de la Grande Terre.
N = Nouméa.

II. - LES NUANCES RÉGIONALES

A. - L'ouest de la Grande Terre

Il n'est pas surprenant de relever les plus fortes densités sur la presqu'île de Nouméa (plus de 1 150 hab./km²) et à proximité. Les zones basses entre Pont-des-Français et St-Louis, autour du Mont-Dore, dans la commune de Dumbéa et dans l'est de celle de Païta, présentent des densités comprises entre 40 et plus de 275 hab./km². Au-delà, vers le nord, seule la région de Népoui, grâce à la présence du village minier, dépasse encore, au-dessous de 100 m, 15 hab./km². Ailleurs, les chefs-lieux des communes de La Foa, Bourail, Koné, Pouembout, Voh, Koumac, établis au débouché des vallées dans les plaines côtières, déterminent les densités les plus notables des zones inférieures à 100 m, comprises entre 7 et 14 hab./km². La densité moyenne de ces zones basses ne dépasse 1 hab./km², sans atteindre 3, que dans les zones où existent des chefs-lieux de commune d'importance secondaire telles que Bouloupari, Moindou, ou des agglomérations comme le village de Ouaco, dans la commune de Kaala-Gomen. De véritables déserts humains séparent à basse altitude ces semi-déserts, entre Ouaco et Témala, entre Pouembout et Népoui, et plus nettement encore entre Poya et Bourail. Au sud de Nouméa, le vide reprend au-delà de Plum où se prolongent les densités – importantes à l'échelle du pays – de la banlieue-dortoir du Mont-Dore.

Au-delà de la rivière des Pirogues et de l'île Ouen, on passe sans transition au désert absolu du massif minier. Ainsi, sur le versant occidental, on constate que les zones où la densité la plus forte (de 1 à moins de 3 hab./km²) est atteinte entre 200 et 500 mètres, n'apparaissent qu'en trois points : dans le système des vallées de la Dumbéa, dans celui de la Néra à Bourail (Douencheur, Pouéo, Boghen), dans celui de la Poya.

B. - L'est de la Grande Terre

Tout autre est la répartition des densités du versant oriental. Vallées moins ramifiées, sinon plus courtes, zones basses limitées à un liseré littoral souvent étroit en raison de la dissymétrie du relief – (moins de 9 %

de la superficie de la Grande Terre au-dessous de 100 m contre près du quart à l'ouest) –, définissent de fortes densités côtières et de basses vallées, annoncées dès Goro, en bordure du massif du sud. Seule la zone basse côtière de Poindimié apparaît peuplée localement par plus de 30 hab./km². L'extension limitée des zones basses et de la localisation de l'habitat rendent compte de la fréquence, au-dessous de 100 m de densités importantes pour le pays (15 à 30 hab./km²). Les données fournies par DOUMENGE permettent d'affiner la mise en rapport de la population et de l'espace utile en introduisant des considérations foncières. Certaines réserves autochtones du versant Est enregistrent en effet actuellement des densités très élevées par rapport à ces moyennes. Ainsi dans la commune de Yaté peut-on noter 77 hab./km² sur la réserve d'Ounia, 67 hab./km² sur celle de Goro, et 61 hab./km² sur celle de Touaourou. Pour Pouébo, ce type de mesure s'avère moins précis, car les réserves mélanésiennes comportent des terrains impropres à la culture, si bien que l'espace humanisé ne dépasse guère la courbe des 100 m. Il s'ensuit que la densité de population dans les réserves de Pouébo et de Balade peut dépasser 80 hab./km² en deçà des 100 m, et devient nulle au-delà. En revanche, les densités moyennes peuvent aussi être très basses à faible altitude. Les vallées de Kouaoua (4,1 hab./km²), Koua (1,4 hab./km²), Tiwaka (4,1 hab./km²), Diahot (3,8 hab./km²) font apparaître, surtout dans le cas de cette dernière où la population se trouve diluée dans les vastes étendues inférieures à 100 m, des situations voisines de celles du versant Ouest.

Le bassin versant de la Thio sert, vers le sud, de limite aux régions du grand massif du sud où le désert humain peut s'étendre jusqu'à la côte (rivières To N'Deu, Ni, Pourina). Vers le nord, cette situation est exceptionnelle : versant est de la presqu'île Bogota, vallée de la Tipindjé. En fonction de la localisation des tribus, il est moins rare qu'à l'ouest de voir en altitude les régions comprises entre 200 et 500 mètres porter des densités supérieures à 1 hab./km². Cette situation se produit du nord au sud dans la zone de Pouébo – est du Panié, puis dans la commune de Touho, dans la vallée de la Néaoua, des rivières de Canala et de Thio. Partout ailleurs, le désert commence en moyenne au delà de 200 m, désert absolu ou quasi désert matérialisé par des densités inférieures à 1 hab./km².

III. - LES ILES

Si l'artifice conventionnel inhérent au principe de toute carte de densité produit sur la Grande Terre des nuances pertinentes, c'est grâce au cloisonnement du relief, à la vigueur des contrastes topographiques qui ont largement commandé, historiquement, la localisation des établissements humains. Il faut chercher d'autres fondements à la répartition spatiale des densités de population dans les îles périphériques. Les accidents du relief ne s'y comportent pas en véritables obstacles et la faiblesse de leur expression topographique n'introduit jamais l'altitude comme facteur limitant. Les densités brutes font déjà de plusieurs îles, au regard d'une partie importante de la Grande Terre, des milieux de peuplement assez dense. Les Belep ont plus de 9 hab./km², l'île des Pins près de 8, Ouvéa la plus densément peuplée des îles Loyauté a près de 20 hab./km², Lifou, Maré et la petite île de Tiga ont des densités moyennes comprises entre 3 et 7 hab./km². Comparées aux densités communales moyennes de la Grande Terre, ces densités sont parmi les plus fortes du Territoire, si l'on excepte bien entendu Nouméa et les communes limitrophes (Dumbéa, Mont-Dore). Pour pouvoir comparer avec une vraisemblance acceptable la situation moyenne des îles et de la Grande Terre, il faut mettre en rapport des espaces de même ordre. La prise en considération de l'éloignement relatif de la côte permet de nuancer les densités locales de population en matérialisant de tels espaces.

On manque de témoignages précis sur la localisation de l'habitat dans les îles à l'arrivée des Européens. Pourtant, la localisation des cocoteraies, l'accès plus facile à la lentille d'eau douce souterraine sur ses bordures et plus récemment la multiplication des échanges et l'implantation des missions dans les sites les plus aisément accessibles semblent bien avoir préparé puis confirmé la localisation côtière. Elle prévaut aujourd'hui aux îles Loyauté.

Le calcul des densités de population à l'intérieur des zones délimitées par les isolignes tracées de 1 en 1 km à partir de la côte des plus massives et des plus vastes des îles révèle qu'à Maré, dans la zone située à moins de 1 km de la côte et qui représente 17,5 % de la surface de l'île vivent près de 69 % de la population, ce qui donne à cette bande une densité de 25 hab./km². Au-delà, près du tiers de la population vit sur plus de 82 % de l'espace disponible. La densité moyenne dans cet espace (2,4 hab./km²) ne dépasse jamais 3,6 hab./km² au niveau des bandes kilométriques successives. La zone située à plus de 5 km de la côte n'abrite plus que 2,2 hab./km².

A Lifou, la répartition entre la bande côtière et l'intérieur est moins déséquilibrée puisque sur 19,3 % de la superficie de l'île, dans la zone située à moins de 1 km du rivage, ne vivent que près de 51 % de la population. Cette répartition donne à la bande côtière une densité kilométrique légèrement supérieure à 17 habitants (pour une densité moyenne globale de 6,4). C'est donc un peu moins de la moitié de la population qui, au-delà, vit sur plus de 80 % de l'espace insulaire (densité moyenne inférieure à 4 hab./km²). Plus nettement qu'à Maré, on voit remonter la densité vers l'intérieur au-delà d'une zone comprise entre 1 et 3 km de la côte. De 2 hab./km² dans la bande comprise entre 2 et 3 km de la côte, la densité moyenne passe à 5,1 hab./km² entre 4 et 5 km de la côte.

A Ouvéa, la majeure partie de la population se concentre dans la bande côtière occidentale, du côté du lagon, et accessoirement dans les îles de Fayawa et Mouli au sud de l'île principale. La zone située à moins de 1 km du rivage occidental, depuis Nimok au nord jusqu'à Mouli inclus au sud, regroupe près des trois quarts de la population (72,4 %) sur le tiers de la superficie de l'ensemble avec une densité de près de 42 hab./km². Le reste de l'île a une densité de 8,2 hab./km² alors que la densité moyenne d'Ouvéa est de 19,6 hab./km².

Enfin, à l'île des Pins, la localisation de la population est largement liée à l'existence du plateau impropre à la culture qui en occupe le centre-ouest. L'essentiel de la population est concentré dans les zones basses situées au nord et à l'ouest de l'île entre la base du plateau et la côte ; à l'est et au sud, dans une bande de 1 km de large à l'est de la route courant au pied du plateau, dans les zones de faibles altitudes occupées par la forêt secondaire. Dans les parties où la route ne sert pas de délimitation à l'espace densément occupé, la courbe des 50 mètres a été adoptée comme limite d'altitude pour circonscrire les zones inhabitées du plateau. La superficie de la zone ainsi définie représente un peu plus du tiers de la surface de l'île et abrite 89 % de la population. La densité moyenne est de 20,3 hab./km². Cette approche empirique révèle déjà une densité plus de 2,5 fois supérieure à la densité moyenne brute de l'île (7,8).

Cette analyse révèle donc l'existence, dans les îles périphériques, de densités importantes. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que leur sous-peuplement fait écho à celui de l'île principale. On rappellera, à titre de comparaison, que la Martinique abrite sur un espace montagneux un peu moins vaste que Lifou 45 fois plus d'habitants.

J.-F. DUPON
ORSTOM

Orientation bibliographique

BEAUJEU-GARNIER (J.) - 1965. Population et économie en Nouvelle-Calédonie. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*. Paris, 334-335, pp. 2-12

COLLIEZ (J.-P.) - 1978. La situation démographique du Territoire de 1975 à 1977. Service de la Statistique. Nouméa, 95 p.

DOUMENGE (J.-P.) - 1976. La population de la Nouvelle-Calédonie répartition géographique et ethnique. Centre de productivité et d'études économiques. Document n° 42. Nouméa, 20 p.

I. N. S. E. E. - 1956. Recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie. Paris, 210 p.

I. N. S. E. E. - 1965. Résultats statistiques du recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie (1963). Paris, 122 p.

I. N. S. E. E. - 1965. Analyse des résultats statistiques du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie (1963). Paris, 70 p.

I. N. S. E. E. - 1971. Résultats statistiques du recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie (1969). Paris, 148 p.

I. N. S. E. E. - 1975. Dénombrement de la population de la Nouvelle-Calédonie (1974). Paris, 120 p.

I. N. S. E. E. - 1978. Résultats du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie (1976). Paris, 177 p.

POPULATION IN NEW CALEDONIA

New Caledonia had a population of 133 233 when the last census was taken in 1976. The multiracial character of its population has recently been strengthened by the arrival of European and Polynesian immigrants. There is a pronounced demographic drive. The localization of the population emphasizes the imbalance between Noumea, the rest of the main island and the other islands. Most of the inhabitants live at low altitude. The very low average densities only rise in urban districts and around Noumea, in the coastal and low valleys.

POPULATION STRUCTURE AND LOCALIZATION

I. - New Caledonian demography : its structure and dynamics

The average division by age brackets reveals a very young male dominated population. Though following a downward trend the average birth rate is high (28,9 ‰ in 1977) – especially for the Melaneseans and Wallisians. If the youthfulness of the population is partly responsible for the low death rate, there is still a fairly high infant mortality in certain groups. The average yearly growth is about 2.4 %. Melanesian families can be classed between European and Polynesian families as far as size is concerned. Polynesians have the largest families and their householders are on an average the youngest.

II. - Numerical and geographical aspects of the ethnical pluralism

From 1956-1976 the percentage of Melaneseans in the total population went from 51 % to 42 % while that of Europeans has been decreasing since 1969. The Polynesian community has increased in

LOCALISATION ET DENSITÉ DE LA POPULATION

the most spectacular manner (from less than 3 % to 12 %) whereas the relative importance of the other minorities has decreased.

During this same period large numbers of Melaneseans have flocked to Noumea. Polynesian and European immigrants have also settled in the capital and its suburbs. Elsewhere, the falling off of certain mining centres has caused the once numerous Asian and Polynesian workers to leave.

In 1976 the major part of the population on the peripheral islands, the East coast and around Noumea was composed of Melaneseans. Less than 30 % live outside their home district. More than 3/4 of Europeans live in Noumea and the urban zone from Mont-Dore to Païta. Polynesians mostly live in the same zone and secondarily in the mining centres. Among the other minorities only the Indonesians have to a certain extent stayed on their original rural settlements.

III. - Localization and division of the population

On the western side of the main island the population is localized, north of Tontouta, in small towns of various sizes set back from the coast, in European dominated cattle raising properties scattered over large areas and in small Melanesian villages at the bottom of the valleys. On the eastern side, large multiracial villages and mining centres – often situated on the coast – are to be found side by side with large Melanesian groups (Tribes) on the coast, in the valleys and more rarely in the mountains.

On the peripheral islands, the missions, sometimes supporting the dominant chieftaincies, formed the basis for the most notable groups, which were later reinforced by new functions.

Half of the Territory's population live in Noumea and suburbs. The division of the population emphasizes the imbalance in its localization : 57 % of the total live in the south of the main island ; 16 % on the East coast ; 15 % on the West coast and 12 % on the other islands.

The increase over the last 20 years has mainly profited the towns and the urban population in general.

KEY

LOCALIZATION OF THE POPULATION

- 1 General census, 1976
- 2 10 inhabitants – 50 inhabitants
- 3 Melaneseans
- 4 Europeans
- 5 Tahitians
- 6 Wallisians
- 7 Other (Asians etc...)
- 8 District ('commune') administrative center
- 9 Other urban center
- 10 District ('commune') boundary
- Noumea and its suburbs
- District boundary
- Neighbourhood boundary
- Main road and streets
- Secondary roads and streets
- Altitude : above 100 m
- Limit of mangrove zone

POPULATION DENSITIES : SPATIAL AVERAGE DISTRIBUTION OF THE POPULATION

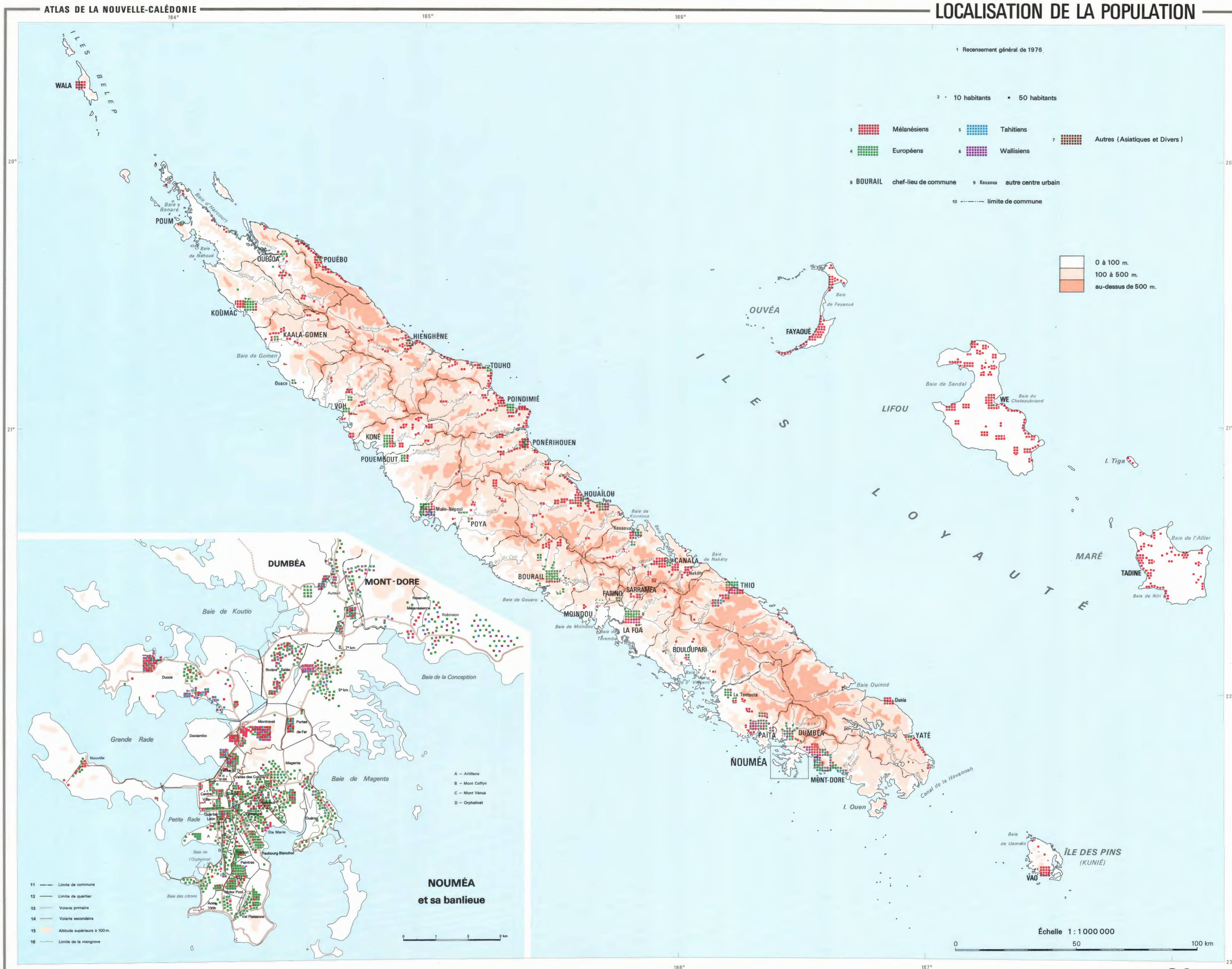
Leaving Noumea aside, the average density on the main island does not reach 4 inhabitants/km² and 9 in the regions below 100 m, which are slightly more densely populated on the eastern side (11 inhabitants/km²). The highest densities in the west are to be found near towns. In the east, considerably higher densities are noted in the coastal regions, the valleys and at low altitude.

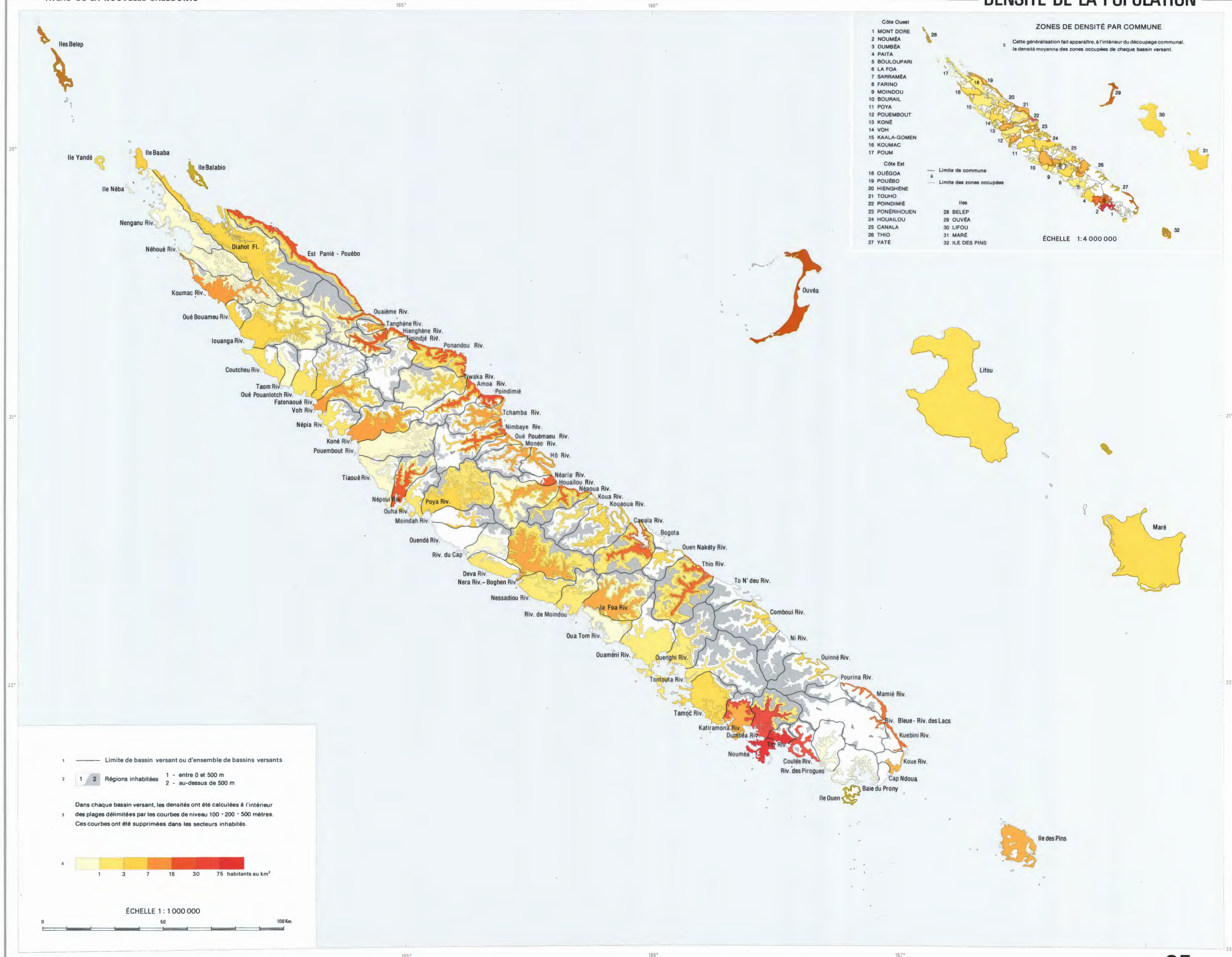
If we consider the agriculturally valuable surface of certain Melanesian reserves alone, local densities may exceed 80 inhabitants/km². The relatively flat peripheral islands often have a higher average density than the main islands. Districts close to the shore, where sometimes more than two thirds of the population live, have higher local densities (at places more than 40 inhabitants/km²).

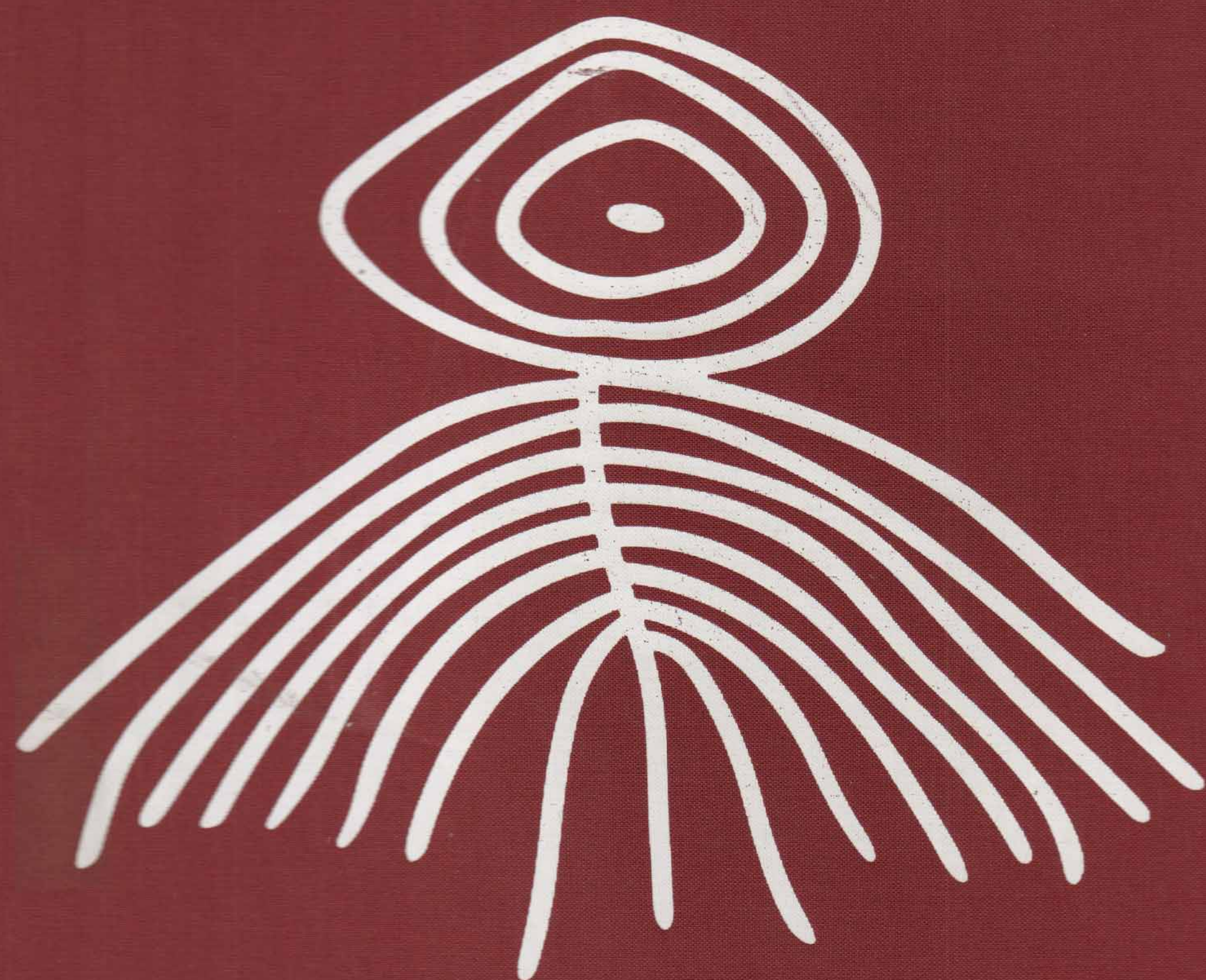
KEY

DENSITY OF POPULATION

- 1 Limit of catchment area
 - Between 0 and 500 m. above sea level
- 2 Uninhabited areas
 - Above 500 m.
- 3 In each catchment area, densities of population were calculated for the areas limited by 100 - 200 - 500 m. contour lines. Contour lines are not drawn in uninhabited areas.
- 4 Less than 1 to 75 inhabitants per square kilometer and over. Zones of density in the districts ('commune')
On this simplified map, the average density of the inhabited areas in each catchment area is related to the frame of the districts ('commune') limits.







ATLAS
de la
nouvelle
CALEDONIE
et
dépendances



© *ORSTOM* - 1981 - *RÉIMPRESSION 1983*

ISBN 2-7099-0601-5

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris - France

Service des Editions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy - France

Centre de Nouméa : Boite Postale n° A 5, Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

rédaction de l'atlas

Direction scientifique

Alain HUETZ de LEMPS
 Professeur de Géographie à l'Université de Bordeaux III

Michel LEGAND
 Inspecteur Général de Recherches
 Délégué Général de l'ORSTOM pour le Pacifique Sud

Gilles SAUTTER
 Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
 Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Jean SEVERAC
 Directeur Général adjoint honoraire de l'ORSTOM

Coordination générale

Gilles SAUTTER
 Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
 Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Conseil scientifique permanent
 Conception - Réalisation

Benoît ANTHEAUME Géographe, ORSTOM
 Jean COMBROUX Ingénieur cartographe, ORSTOM
 Jean-Paul DUBOIS Géographe, ORSTOM
 Jean-François DUPON Géographe, ORSTOM
 Danielle LAIDET Cartographe-géographe, ORSTOM

Secrétariat scientifique

Jean-Paul DUCHEMIN Géographe, ORSTOM
 André FRANQUEVILLE Géographe, ORSTOM

Auteurs

ANTHEAUME Benoît Géographe, ORSTOM
 BAUDUIN Daniel Hydrologue, ORSTOM
 BENSА Alban Ethnologue, Université de Paris V-CNRS
 BEUSTES Pierre Service Topographique
 BONNEMAISON Joël Géographe, ORSTOM
 BOURRET Dominique Botaniste, ORSTOM
 BRUEL Roland Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie
 BRUNEL Jean-Pierre Hydrologue, ORSTOM
 CHARPIN Max Médecin Général
 DANDONNEAU Yves Océanographe, ORSTOM
 DANIEL Jacques Géologue, ORSTOM
 DEBENAY Jean-Pierre Professeur agrégé du second degré
 DONGUY Jean-René Océanographe, ORSTOM

DOUMENGE Jean-Pierre Géographe, CEGET-CNRS
 DUBOIS Jean-Paul Géographe, ORSTOM
 DUGAS François Géologue, ORSTOM
 DUPON Jean-François Géographe, ORSTOM
 DUPONT Jacques Géologue, ORSTOM
 FAGES Jean Géographe, ORSTOM
 FARRUGIA Roland Médecin en chef
 FAURE Jean-Luc Université Bordeaux III
 FOURMANOIR Pierre Océanographe, ORSTOM
 FRIMIGACCI Daniel Archéologue, ORSTOM-CNRS
 GUIART Jean Ethnologue, Musée de l'Homme
 HENIN Christian Océanographe, ORSTOM
 ILTIS Jacques Géomorphologue, ORSTOM
 ITIER Françoise Géographe, Université Bordeaux III

JAFFRE Tanguy Botaniste, ORSTOM
 JEGAT Jean-Pierre Service des Mines
 KOHLER Jean-Marie Sociologue, ORSTOM
 LAPOUILLE André Géophysicien, ORSTOM
 LATHAM Marc Pédologue, ORSTOM
 LE GONIDEC Georges Médecin en chef
 MAC KEE Hugh S. Botaniste, CNRS
 MAGNIER Yves Océanographe, ORSTOM
 MAITRE Jean-Pierre Archéologue, ORSTOM-CNRS
 MISSEGUE François Géophysicien, ORSTOM
 MORAT Philippe Botaniste, ORSTOM
 PARIS Jean-Pierre Géologue, BRGM
 PISIER Georges Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie

RECY Jacques Géologue, ORSTOM
 RIVIERRE Jean-Claude Linguiste, CNRS
 ROUGERIE Francis Océanographe, ORSTOM
 ROUX Jean-Claude Géographe, ORSTOM
 SAUSSOL Alain Géographe, Université Paul Valéry - Montpellier
 SOMNY Jean-Marie Service de Législation et des Etudes
 TALON Bernard Service des Mines
 VEILLON Jean-Marie Botaniste, ORSTOM
 ZELDINE Georges Médecin en chef

EQUIPE GEOLOGIE-GEOPHYSIQUE ORSTOM
 SERVICE HYDROLOGIQUE ORSTOM
 SERVICE METEOROLOGIQUE Nouvelle-Calédonie

Réalisation technique

Cartes

ARQUIER Michel
 DANARD Michel MEUNIER François
 DAUTELOUP Jean PELLETIER Françoise
 GOULIN Daniel PENVERN Yves
 HARDY Bernard RIBERE Philippe
 LAMOLERE Philippe ROUSSEAU Marie-Christine
 LE CORRE Marika SALADIN Odette
 LE ROUGET Georges SEGUIN Lucien

Jean COMBROUX
 Chef du Service Cartographique de l'ORSTOM

Danielle LAIDET
 Cartographe-géographe, ORSTOM

Commentaires

DUPON Jean-François
 RUINEAU Bernard

DAYDE Colette
 DESARD Yolande
 DEYBER Mireille
 DUGNAS Edwina
 FORREST Judith
 HEBERT Josette